Compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2025

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1er adjoint, Myriam Fanget 2ème adjoint, Christian Bouillet 3ème adjoint, Virginie Baclet 4ème adjoint, Sandrine Ballandrin, François Carobbio, Myriam Crouzier, Sylvain Orenga, Catherine Thoinon.

Absents ou excusés : Emmanuel Brion, Agathe Dormant, Christophe Meurenand, Jérémie Rynois, Maxime Sabran (pouvoir à Virginie Baclet), Aurélien Sicard (pouvoir à Thierry Dupuis).

Le compte-rendu de la séance du 2 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes Rives de l'Ain

Le conseil a approuvé le projet de gouvernance de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, qui vise à attribuer à la commune 4 sièges sur 37 au conseil communautaire, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. Cette répartition permettra aux « petites communes » de bénéficier d'un poste de suppléant en cas d'absence de l'unique titulaire, afin de préserver une gouvernance équitable et représentative pour l'ensemble des communes membres.

Le « Plan Vélo » géré par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, a été lancé. Ce plan vise à permettre de relier par voies cyclables les lieux importants du territoire.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

L'offre du Syndicat d'Energie et de e-communication a été retenue pour l'installation d'une borne de recharge semi-rapide au Parking du Champ de Foire. Le reste à charge pour la commune est estimé à 5 157,50 € TTC. Les dépenses de fonctionnement liées à cet équipement sont estimées à 1 183 € annuels. Les tarifs de recharge seront fixés ultérieurement par le conseil municipal.

Conventions

Le groupe de travail composé des communes de Jujurieux, Poncin, Pont d'Ain et Neuville pour la gestion des terrains de football utilisés par l'association Olympique Rives de l'Ain, a proposé une convention qui a été validée par le conseil municipal (une abstention). Cette convention vise à officialiser la participation de la commune de Neuville aux frais d'entretien des trois terrains situés sur les autres communes. 2 000 € seront versés annuellement à chacune d'elles. La convention a une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an.

Le conseil municipal a émis le souhait qu'une réflexion soit engagée pour l'entretien des terrains de tennis avec la commune de Poncin.

Plusieurs autres projets de convention ont été validés par le conseil municipal :
- Convention à intervenir avec deux propriétaires dans le cadre du dévoiement d'une conduite d'eau potable sur terrains privés à Arthurieux et autorisé le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.
- Convention de servitude proposée par ENEDIS pour le passage d'une conduite électrique en souterrain dans le passage privé, propriété de la commune, situé aux abords de la maison commune et du four de Thol.
- Convention à intervenir avec ENEDIS pour la desserte électrique de la nouvelle station d'épuration de Thol. Les travaux de construction avancent, la plateforme de réception du futur bassin d'orage a été réalisée.

Eau et assainissement

Une réunion s'est tenue avec SUEZ au sujet des problèmes de relèves de compteurs en 2024. SUEZ a rompu son contrat avec La Poste. Désormais les compteurs seront relevés par des agents SUEZ et les factures émises en septembre 2025 permettront de régulariser la situation.

Le conseil a pris connaissance des rapports annuels 2024 du délégataire concernant l'eau potable et la prestation assainissement.

Le conseil a voté une décision modificative sur le budget annexe Eau visant à transférer 100 € de l'article 002 (dépenses imprévues) à l'article 678 (charges exceptionnelles).

Commissions travaux

La commission travaux a informé le conseil des projets en cours, et notamment la création d'un puits perdu au Domaine de Thol afin de canaliser les eaux pluviales provenant de la maison des associations. L'installation de citernes de récupération des eaux pluies sera étudiée.

Plusieurs devis ont été validés par le conseil :
- Devis de la SAS FALAISE TP pour la réfection du plateau sur la RD 984, à l'entrée du Parc des Peupliers pour un montant de 9 235 € HT. Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.
- Devis de la SAS FALAISE TP pour la réfection de la partie haute du Chemin de la Folliat pour un montant de 12 340 € HT.

Plan Local d'Urbanisme

Avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme : la phase « état des lieux » est toujours en cours. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine souhaite réduire le périmètre de protection aux abords des sites inscrits. Ce point sera réétudié en fin de procédure.

Vie Scolaire

Le conseil d'école du dernier trimestre s'est tenu le 17 juin dernier. Les effectifs de la prochaine rentrée sont estimés à – 20 élèves. La fermeture d'une classe n'étant pas envisagée, une moyenne de 21 élèves par classe est prévue.

La remise des prix aux élèves partant en 6ème est organisée le 27 juin à 15h30. Ces élèves ont visité le collège de Poncin et ont été félicité pour leur comportement.

Le conseil a tenu à remercier Mme ORJOLLET (directrice) et toute l'équipe enseignante pour leur engagement, leur dynamisme et la bonne collaboration instaurée avec tous les acteurs. La participation des enfants lors de la cérémonie commémorative du 8 mai a été très appréciée.

Vie Associative

Plusieurs subventions ont été attribuées : 150 € à l'association Culture et Loisirs (fonctionnement), 1 200 € au Sou des Écoles (aide exceptionnelle), 200 € à De mains à mains (décorations repas du CCAS).

Il est rappelé que les associations qui reçoivent des subventions communales doivent désormais signer un contrat d'engagement républicain. Les conditions pour bénéficier des subventions, ainsi que les documents à fournir, sont indiqués sur le site internet, dans l'espace associations.

La préparation de la manifestation « Neuville en Fête » qui se déroulera le samedi 19 juillet prochain, a été évoquée. Repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal sont prévus comme les années précédentes.

Le conseil a approuvé le projet de convention à signer avec les associations utilisant le local « La Réserve » au Domaine de Thol. Cet espace partagé permet aux associations neuvilloises qui le souhaitent de stocker leur matériel.

Communication

Un panneau signalétique précisant les conditions d'utilisation du Parc des Peupliers est à l'étude.
La pertinence de certaines informations mentionnées sur les totems à l'entrée du Domaine de Thol a été évoquée (flèches pas suffisamment compréhensibles pour tous).

Le prochain forum des associations aura lieu le samedi 06 septembre à 15h00 à la salle polyvalente l'AThol, à destination de tous les habitants de la commune et de la communauté de communes. L'ensemble des associations neuvilloises ont été invitées à venir présenter leurs activités, par le biais d'un stand, d'animations ou de démonstrations. Des associations extérieures proposant des activités non dispensées à Neuville seront également conviées. Une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sera préalablement organisée à 14h00. Des invitations vont être envoyées aux habitants concernés. Si vous ne la recevez pas, faites-vous connaitre auprès de la mairie.

Prochaines cérémonies :
- 11 juillet 2025 en l'honneur des morts de la Guerre 1939-45 et des victimes des représailles allemandes du 11 juillet 1944 : rassemblement à 10h30 pour un dépôt de gerbe à la stèle du 11 Juillet 1944 à Bosseron suivi par un vin d'honneur. Une délégation aura au préalable procédé à un dépôt de gerbes : Rue de la Rochette à 10h00, Place des Enfants de Troupe à Thol à 10h10, Rue du Docteur Hubert à 10h20, Stèle Gangloff à Bosseron.
- 14 juillet 2025 : départ défilé à 11h00 de la place Michel Floriot avec la participation de l'ensemble harmonique Jujurieux / Neuville sur Ain. Cérémonie au monument aux Morts suivie par un vin d'honneur.

Informations diverses

Projet de réouverture de la boulangerie rue Pierre Goujon : le conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention de 5 000 € au futur boulanger pour permettre l'achat d'un four pâtissier (une abstention). Il est rappelé que la commune a investi 15 000 € en 2021 pour l'acquisition du matériel présent dans les locaux (matériel pas totalement utilisable). Une clause de réserve d propriété sera établie par voie notariée.

Le don, sans condition, proposé par les propriétaires de la parcelle E 1138 voisine des communaux de Thol, a été accepté. Les frais d'acte seront supportés par la commune.

Le Maire a été autorisé à ester en justice dans le cadre de deux dossiers : Château de la Tour et propriété GOPAUL. Me Chanon, avocat à Lyon, a été mandaté pour accompagner la commune dans ces démarches.

Le devis de classement des archives communales par les services du Centre de Gestion de l'Ain est validé (10 500 € pour les archives contemporaines et 7 750 € pour les archives anciennes). Le Maire a été autorisé à déposer une demande de subvention auprès du Département (45 % attendus plafonnés à 5 000 €).

Le projet de revalorisation du régime Indemnitaire des agents communaux, a été validé, après avis favorable du Comité Social Territorial.

Le conseil a procédé au tirage au sort de 3 personnes parmi les électeurs de la commune pour figurer sur la liste des jurés d'assises 2026.

Le conseil a également été informé :

- de l'incertitude concernant la date de levée de l'arrêté de circulation visant à fermer la circulation Route du Suran à Saint André, suite à l'incendie d'un bâtiment. Des experts doivent se prononcer sur la dangerosité du bâtiment.
- de la fermeture du pont de Pont d'Ain (RD 75) pendant les vacances de la Toussaint pour travaux, qui pourrait avoir pour conséquence une hausse du trafic routier sur la commune.
- que la plainte déposée pour des dégradations au Parc des Peupliers en 2023 a été classée sans suite malgré l'identification des responsables.

***

Cérémonies, évènements à venir

Vendredi 11 juillet

10h30 – Stèle du 11 juillet 1944 à Bosseron

Commémoration des évènements du 11 juillet 1944

Lundi 14 juillet

Défilé au départ de la mairie à **11h00**

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

Samedi 6 septembre
Salle polyvalente l'AThol

14h00 - Accueil des nouveaux habitants

15h00 - Forum des associations (stands, démonstrations, ateliers…)